

VILLE DE NAMUR :  
LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET « CŒUR DE VILLE »  
19 NOVEMBRE AU 19 DECEMBRE 2019

Le site des casernes, ceinturé par les rues du Premier Lanciers, des Bourgeois et Général Michel, bénéficie de nombreux atouts en vue de **récréer un nouvel îlot à taille de quartier**. Souhaitant retisser un tissu urbain conforme à la typologie du cadre bâti existant et à venir, la Ville de Namur a, en 2017, lancé un marché de conception, réalisation et promotion en vue de réaliser un ensemble immobilier qui puisse revitaliser le quartier dans son ensemble.

Le marché a été attribué en 2018 au projet *Cœur de Ville*.



© SA Cœur de Ville

Le projet consiste en :

- la construction de **135 logements, un commerce alimentaire, une bibliothèque communale, une brasserie, un parc, un parking en sous-sol** (400 places) ;
- la **démolition de 2 annexes existantes**, rue du Premier Lanciers et rue Général Michel ;
- l'assainissement de l'espace en vue de **créer un parc public** (allées et espaces minéralisés) ;
- une **modification de voirie**.

Porté par Thomas & Piron, en collaboration avec l'équipe d'architectes l'Atelier de l'Arbre d'Or, DDS+, Qbrik et le paysagiste Eole, le projet **Cœur de Ville se distingue par son intégration optimale dans le tissu urbain**, préservant une partie du patrimoine militaire et recréant de véritables espaces de vie autour des différentes fonctions (commerces, logements,...). Le projet est également **exemplaire sur le plan du développement durable** (voitures partagées, large parking vélo, panneaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques, PEB de classe A, récupération de l'eau de pluie, biodiversité dans le parc, agriculture urbaine,...). L'aménagement de l'espace public a fait l'objet d'une **attention particulière quant à l'intégration du genre** (éclairage, revêtement de sol, mobilier confortable, toilettes publiques accessibles via le parc, fontaine d'eau potable,...). Le projet tient également compte de **l'aménagement de jeux d'eau** pour les enfants lors des canicules.

Les éléments du dossier sont consultables à l'adresse suivante : [www.namur.be](http://www.namur.be) (Onglet « Je trouve – Enquêtes publiques »)

### Permis Unique - Avis d'enquête publique

Le projet tel qu'il a été imaginé est désormais à l'enquête publique afin de récolter l'avis des citoyens. En effet, la Ville tient à informer la population de la tenue à Namur d'une enquête afin de recevoir les remarques sur ce projet.

L'enquête publique sera ouverte du **19 novembre** au **19 décembre 2019**.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2<sup>ème</sup> étage ;
- le jeudi jusque 20h00, **exclusivement** sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.505), à la Cellule Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête le 19 décembre 2019 à 12h00.

Les observations écrites sont à adresser à :

Collège communal - Cellule Permis d'environnement - Hôtel de Ville de et à 5000 Namur - [permis.environnement@ville.namur.be](mailto:permis.environnement@ville.namur.be)

### Contact :

Sandrine Antheunis - NID – Chargée de missions – Communication - [sandrine.antheunis@ville.namur.be](mailto:sandrine.antheunis@ville.namur.be) - 081/24.72.00 -0485/68.16.85

Pavillon de l'Aménagement Urbain - Hôtel de Ville, Maison des Citoyens, 5000 Namur - [pavillon-namur@ville.namur.be](mailto:pavillon-namur@ville.namur.be) - 081/24.72.94